

LA CONFIANCE DU PUBLIC ENVERS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Question : Quel est le niveau de confiance des Canadiens et des Canadiennes envers le système de justice pénale?

Contexte : Le renforcement de la confiance du public envers le système de justice pénale est vu comme un objectif pertinent pour tout gouvernement. La confiance est un élément essentiel pour assurer la légitimité du système judiciaire et la participation du public à l'administration de la justice (p. ex. signalement de crimes à la police, collaboration dans le cadre de poursuites criminelles). De nombreux pays occidentaux, dont le Canada, mènent des sondages afin d'évaluer la confiance du public envers leur système de justice pénale. Ces sondages permettent d'estimer le niveau de confiance du public envers les divers secteurs du système de justice pénale et permettent de cerner les domaines où il peut y avoir amélioration.

Méthode : Une recherche sur l'opinion publique, menée au Canada entre 1980 et 2004, a été passée en revue. L'attention a porté sur les sondages visant à évaluer l'opinion générale sur le système de justice pénale, exception faite des groupes de consultation. Les répondants étaient interrogés sur leur perception du système en général ou de secteurs chargés de l'administration de la justice pénale. Certains sondages demandaient également à la personne interrogée d'évaluer le rendement

du système de justice pénale, de même que son niveau de confiance à l'égard du système tant à l'échelle nationale que locale.

Réponse : Les premiers sondages révélèrent un faible niveau de confiance des Canadiens et des Canadiennes envers le système de justice pénale. Toutefois, selon les plus récents sondages portant sur le système de justice pénale en général, les Canadiens et des Canadiennes se montrent plutôt positifs (46 % d'entre eux se disent confiants, contre 32 %, qui affirment l'inverse). Pour ce qui est de la perception des divers secteurs du système de justice, la police arrive au premier rang : plus de 85 % des Canadiens et des Canadiennes se disant « très » ou « plutôt » confiants à cet égard. D'autres secteurs se voient accorder une note plus faible. Par exemple, seulement 26 % des Canadiens et des Canadiennes se disent « très » ou « plutôt » confiants à l'égard du système de justice pour les jeunes.

La comparaison des niveaux de confiance relatifs à diverses professions montre que la police occupe une assez bonne position. Les infirmières se classent premières (89 % des répondants expriment un haut degré de confiance envers les infirmières). Les médecins arrivent au deuxième rang (79 %), suivis des enseignants (74 %) et de la police (72 %). Parmi les professionnels exerçant dans le domaine de la justice pénale, les avocats se classent parmi les derniers (34 %).

Sur le plan international, le Canada se classe sixième par rapport à un groupe de 15 pays occidentaux au chapitre de la confiance du public envers le système de justice. Le Danemark arrive au premier rang, et l'Italie, au dernier rang.

Incidences sur les politiques :

1. Les niveaux relativement faibles de confiance à l'égard du système de justice pénale démontrent que les gouvernements et les professionnels de la justice pénale doivent améliorer leurs façons d'informer le public quant à leurs rôles et mandats. La recherche menée sur les sondages de l'opinion publique révèle que la population n'est pas suffisamment informée au sujet du système de justice pénale, et que son jugement peut se fonder sur de l'information inadéquate ou sur une perception de la réalité déformée par les médias.

2. Les sondages sont rarement menés plusieurs fois sur une période donnée. Le fait de mesurer l'opinion publique à plusieurs reprises permettrait de dégager des tendances et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place afin d'améliorer certains aspects du système de justice pénale.

3. Quelques pays (les États-Unis et le Royaume-Uni) ont mis en place des mesures visant l'amélioration de la confiance du public envers leur système de justice. Certaines de ces initiatives pourraient s'appliquer au Canada, les efforts pouvant se concentrer sur les secteurs qui s'attirent la confiance la plus faible.

Source : Roberts, J. V., *La confiance du public dans la justice pénale : bilan des dernières tendances*. Ottawa, Sécurité publique et Protection civile Canada, « Rapport pour spécialistes » 2004-05, 2004.

Pour plus de renseignements :

James Bonta, Ph.D.
Recherche correctionnelle
Sécurité publique et Protection civile Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
Tél. : (613) 991-2831
Télé. : (613) 990-8295
Courriel : Jim.Bonta@sppcc-psepc.gc.ca

Le présent article se trouve également
sur le site Web du Ministère : www.sppcc.gc.ca.